

# Blagnac, questions d'histoire **67**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2024

Jean-Bernard  
Caumont  
charpentier à Blagnac

*p.1*

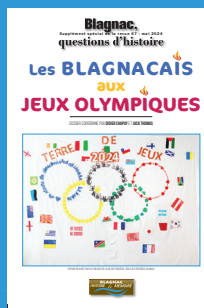
Le mystère du tableau  
de Léonard de Vinci  
trouvé à Blagnac  
fin XIX<sup>e</sup> s.

*p.17*

La famille Aste :  
d'une plaque au cimetière  
à l'histoire d'une famille  
à Blagnac

*p.28*

supplément  
à la revue n°67



*La chapelle Saint-Exupère et le cimetière centre de Blagnac : au premier plan, le carré des enfants*

Une chanson  
pour  
Blagnac

Témoignage de  
Mimouna Mennal  
et portrait de J.P. Sénat

Roumegas :  
un quartier  
sort de terre

Rendez-vous  
Sketchers  
au monastère

# Le mystère du tableau de Léonard de Vinci trouvé à Blagnac fin XIX<sup>e</sup> s.

par *Suzanne Béret*

En 1885, des « experts » en peinture attribuent à Léonard de Vinci un tableau de la chapelle Saint-Exupère à Blagnac. S'ensuivent une réaction inattendue du curé et des échanges épistolaires qui, partis du maire, aboutissent au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Des documents différents évoquent d'autres circonstances de la découverte de ce tableau. Ils se contredisent parfois mais contribuent à l'entourer d'un halo de mystère qui donne encore plus envie de le contempler.

## POURQUOI DES EXPERTS EN PEINTURE À BLAGNAC ?

A cette époque, le curé, Philippe Massot, fait appel à Bernard Bénézet (1) pour restaurer les peintures murales du tombeau de Saint Exupère dans la chapelle éponyme et ajouter quatre nouvelles scènes après déplacement de l'autel.



CPA  
intérieur  
de la chapelle

Plusieurs raisons peuvent motiver la venue des experts en peinture en ce lieu. Ils désirent voir B. Bénézet, peintre renommé dans notre région, membre de la Société archéologique du Midi de la France, en pleine création. Mais, ils n'avaient pas à se déplacer à Blagnac pour cela. Ou bien, à l'invitation de l'artiste, ils sont là pour se rendre compte par eux-mêmes de la beauté et de la rareté des peintures murales datant du XV<sup>e</sup> siècle. C'est plausible. Ou bien, encore, ils viennent prodiguer des conseils concernant la restauration de ces peintures.

La Vierge à la chaise  
de Raphaël  
salle de Saturne  
de la Galerie Palatine  
du Palais Pitti à  
Florence (Italie)

Quelle que soit la raison de leur venue, ils en profitent pour visiter la chapelle et regarder les tableaux qui ornent les murs. Ils en remarquent un représentant la Vierge et l'Enfant Jésus et l'attribuent à Léonard de Vinci.

Le jugeant d'une valeur « *considérable* », ils vont aussitôt en aviser le maire de la commune, Félix Debax.

### AUTRE VERSION



Le dossier du diocèse sur cette même affaire contient une lettre adressée par le curé Massot à Monseigneur Desprez, archevêque de Toulouse à l'époque et datée du 23 mai 1885. Il explique que M. Delorme Raphaël, négociant rue Peyrolières à Toulouse, de passage à Blagnac « *le 26 mars dernier* », va dans la chapelle Saint-Exupère. Là, il voit un tableau « *lui rappelant celui de Léonard de Vinci, la Vierge à la chaise (2)* ». L'abbé a alors informé le Conseil de Fabrique qui lui a demandé à ce que le tableau soit mis en sécurité au presbytère.

### L'EXPERTISE DE M. LE BARON DESAZARS (3)

D'autre part, un document de la Société archéologique du Midi de la France nous apprend que l'abbé Massot voulant faire cette restauration « *dans les règles de l'art* » en soumet les plans « *à la haute approbation* » de cette société. Aussi, B. Bénézet accompagne M. le baron Desazars, son collègue, en juillet 1886, pour examiner l'oratoire et les peintures murales. Se promenant dans la chapelle, celui-ci remarque d'abord deux tableaux représentant saint Exupère et saint Sylve, un autre avec le portait d'une femme du peuple (sans doute Jeanne Lussan) et enfin « *un tableau de la Vierge et de l'Enfant Jésus, peint dans la manière de Léonard de Vinci...*

*Certaines parties comme les fruits déposés dans une coupe de marbre, à la droite du tableau, sont absolument remarquables ».*

Vierge à l'Enfant  
selon un projet  
de Léonard  
de Vinci -  
peinture de  
Giovanni Antonio  
Boltraffio -  
Collection  
du Musée de  
l'Ermitage  
Saint-Pétersbourg



Seul dénominateur commun à ces versions : l'attribution d'un tableau à Léonard de Vinci qui a pour conséquences le déplacement de cette œuvre, l'indignation du maire de Blagnac et une importante correspondance.

### LA RÉACTION DU CURÉ

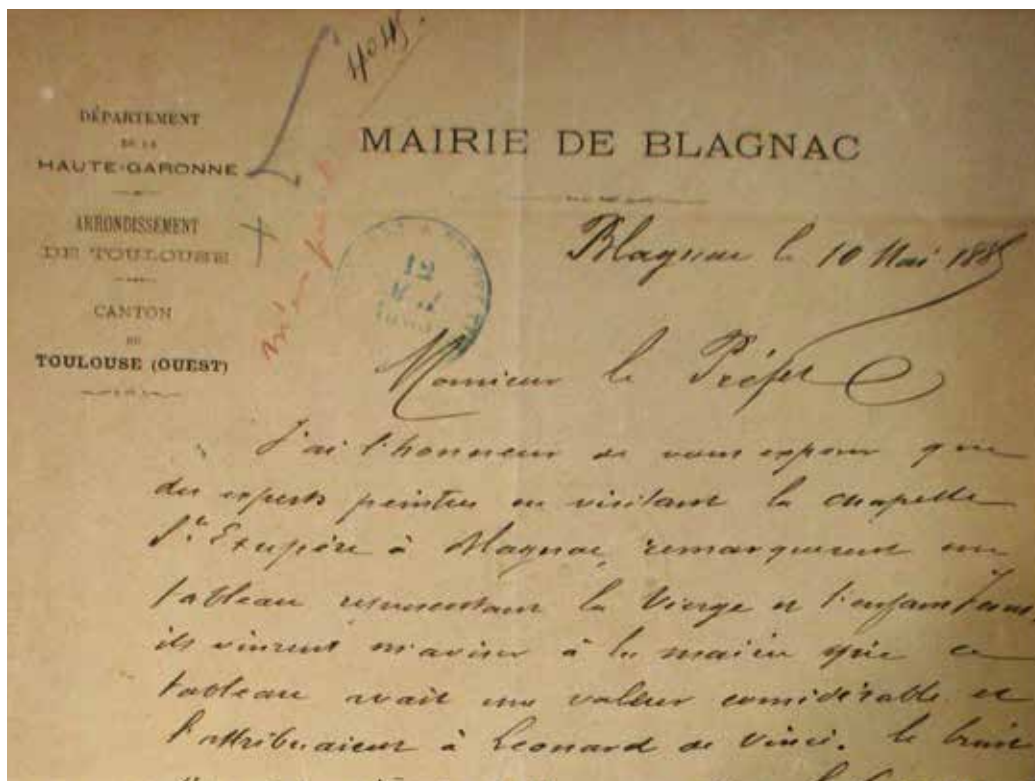
La découverte de ce tableau et le nom de Léonard de Vinci fait grand bruit et la nouvelle se répand très rapidement dans tout le village de Blagnac. Dès le lendemain, le curé, fait décrocher le tableau

en question, l'emporte au presbytère et le dépose dans sa chambre. Pour s'en aller avec aussi facilement, ce tableau devait être de petites dimensions et plutôt léger. Le prêtre justifie son geste en disant qu'il veut le mettre à l'abri « *de tout accident ou tentatives de soustraction* ». Selon le maire, Il ne prévient personne de son action, ne prend conseil de personne. Cette façon d'agir étonne les Blagnacais et contrarie profondément le maire qui va en faire part au préfet (4).

## LES ÉCHANGES ÉPISTOLAIRES

Durant une dizaine de mois entre 1885 et 1886, les protagonistes de cet événement vont échanger des lettres.

### Du maire au préfet



Le 10 mai 1885, dès qu'il est informé de la conduite du « desservant », le maire écrit au préfet, et lui relate toute « l'affaire ».

Peu préoccupé par la valeur du tableau « déplacé », attribué à tort ou à raison à Léonard de Vinci, il lui demande comment il doit agir devant ce fait nouveau et inédit. Doit-il faire réintégrer ce tableau dans la chapelle en suivant les voies légales ? Quelles sont ces voies ? Ou doit-il le laisser au presbytère ?

Il pose également la question « épineuse et centrale » de la propriété du tableau, en fait la plus importante. Il est sûr qu'il n'est pas celle du curé. Il ne croit pas non plus « qu'il appartienne à la Fabrique » (5).

Il prie le préfet de répondre à ses questions « aussitôt que possible... le cas étant urgent ».

### Du préfet à l'archevêque

Le 19 mai, après avoir débuté sa lettre par la transcription de la réclamation du maire de Blagnac, le préfet, Jean-Paul Glaize, adresse deux remarques au prélat. Tout d'abord, il cite les dispositions législatives et les instructions ministérielles qui chargent « les conseils de fabrique et les conseils municipaux de veiller à l'entretien de tous les objets placés dans les édifices religieux appartenant à l'État, à la commune ou à la fabrique ». Dans la seconde, il fustige le curé qui d'après la loi n'a pas agi convenablement : « il aurait dû au préalable consulter les personnes morales dont la responsabilité est engagée » c'est-à-dire au moins une personne des deux conseils cités plus haut.

Il demande à l'archevêque « d'inviter le desservant à fournir des explications au sujet de l'acte » qui a donné lieu à la réclamation du maire « et à se concerter avec celui-ci

en vue des dispositions à prendre à l'effet d'assurer la conservation du tableau » en attendant la décision des deux conseils.

A aucun moment dans sa lettre, le préfet n'évoque les questions du maire. Il pense, sans doute, que les exigences de l'archevêque et l'entrevue avec le maire suffiront à « dénouer » l'affaire.

Il lui réécrira le 23 juin pour lui dire qu'à Blagnac rien n'a changé : il n'y a eu « aucune communication du desservant à l'administration locale au sujet du tableau qui n'a pas été remis dans la chapelle ».

L'archevêque n'a-t-il tenu aucun compte des demandes du préfet depuis le 19 mai ou le desservant n'a-t-il rien écouté ?

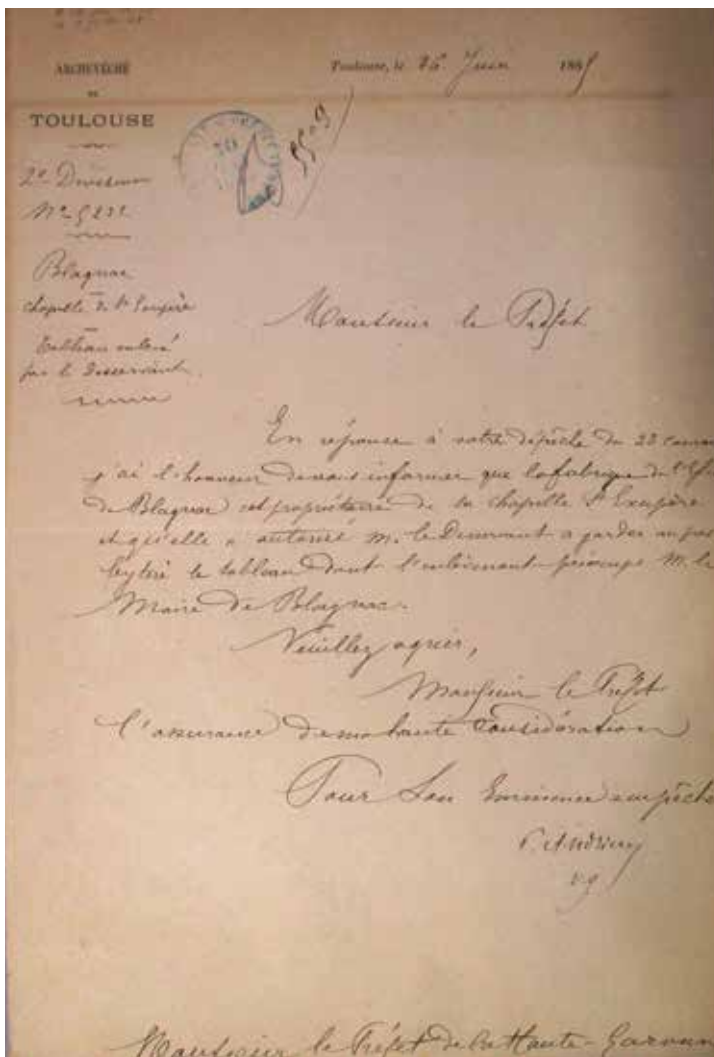
### Du maire au préfet

N'ayant reçu aucune réponse du préfet, Félix Debax lui écrit à nouveau une courte lettre le 16 juin. Il lui rappelle « qu'il attend encore la réintégration du tableau dans la chapelle Saint-Exupère ». Le 10 juillet, le préfet lui signale qu'il a bien envoyé les deux lettres à « Monsieur le Cardinal ».

Remettre le tableau dans la chapelle est pour le maire la chose essentielle dans cette affaire dont il demande au préfet « de bien vouloir hâter la solution ».

Le 18 janvier 1886, le maire écrit à nouveau au préfet pour lui redemander « la marche à suivre pour obtenir la réintégration du tableau dans la chapelle » car le dit-tableau « est toujours entre les mains de M. le curé qui le détient au presbytère ».

### De l'archevêque au préfet



Le 26 juin, l'archevêque, Monseigneur Desprez (6) répond enfin au préfet. Il lui révèle deux choses très importantes et qui vont décider de la suite de cette histoire.

Tout d'abord « la fabrique est propriétaire de la chapelle Saint-Exupère ». Elle peut donc faire ce qu'elle veut des objets présents dans ce lieu. C'est ce qu'elle a fait « en autorisant le Desservant à garder au presbytère le tableau dont l'enlèvement préoccupe le Maire de Blagnac »

Ainsi, le maire n'aurait rien à voir dans cette affaire et de plus, la conduite du curé est soutenue par l'archevêque même s'il a agi sans rien demander à son supérieur. Peut-être l'a-t-il fait sans que ce soit rapporté dans le dossier.

Oui, en effet, Ph. Massot s'adresse à l'archevêque dans sa lettre du 23 mai 1885 trouvée à l'archevêché, absente des archives et que nous avons vue tardivement.

Concernant le déplacement du tableau, il décrit très habilement et à son avantage, l'enchaînement de ses actions faites au grand jour et ordonnées par les membres de la fabrique. Ceux-ci signent au bas de la lettre pour bien

assurer le prélat de sa véracité. Après sa démonstration très argumentée, l'abbé pense être à l'abri de toute accusation, considère la plainte du maire comme infondée et se moque des lettres qui circulent.

### **Du préfet au ministre**

Le 18 février 1886, le préfet s'adresse au ministre de l'Éducation publique, des Beaux-arts et des Cultes pour lui faire part de ce qui se passe à Blagnac. Il lui précise que « *la chapelle Saint-Exupère est dépendante de l'église paroissiale et qu'elle appartient à la fabrique* ».

Cette dernière affirmation ne fait plus de doute dans l'esprit du préfet depuis la lettre de l'archevêque.

Il ne lui cache pas l'attitude du curé en ajoutant qu'il a agi « *avec l'assentiment du conseil de fabrique dans un but de préservation et de protection* ».

Il le prie de lui faire connaître si « *en raison de ces circonstances, il y a lieu d'appliquer la circulaire du 22 décembre 1882* ». D'après celle-ci : « *les objets mobiliers qui se trouvent dans les églises ainsi que tous les objets d'art qui ont été affectés à leur décoration font partie du domaine public, les fabriques qui s'en étaient vu confier la garde, n'en ont que la jouissance et non la propriété* ». Dans ce cas l'inventaire des objets contenus dans les églises devient une nécessité mais la circulaire est peu appliquée.

### **Du ministre au préfet**

Dans sa réponse du 11 mars suivant, le ministre, René Goblet, juge que, comme le déplacement du tableau se justifie « *actuellement par des raisons de préservation* », et qu'il a été fait « *avec l'assentiment du conseil de fabrique* », il n'a pas lieu d'appliquer la circulaire.

Toutefois, si le tableau était dégradé ou s'il venait à disparaître, le préfet devrait convoquer le conseil de fabrique et « *lui faire connaître la responsabilité qu'il encourait* ».

Ainsi se termine en mars 1886 d'après cette correspondance, l'affaire du tableau de la chapelle Saint-Exupère à la satisfaction des fabriciens et du curé mais, à la déception du maire qui aurait préféré sa réintégration dans la chapelle.

Mais, la visite du baron Desazars avec B. Bénézet a lieu en juillet 1886, date à laquelle le tableau est bien dans la chapelle puisque le baron le remarque en y voyant la façon de peindre de Léonard de Vinci.

Peut-être le prêtre l'a-t-il remis en place entre mars et juillet ? Ce qui a sans doute réjoui le maire. Ou bien ne l'a-t-il fait seulement qu'à l'occasion de la venue des deux visiteurs ? Mystère !

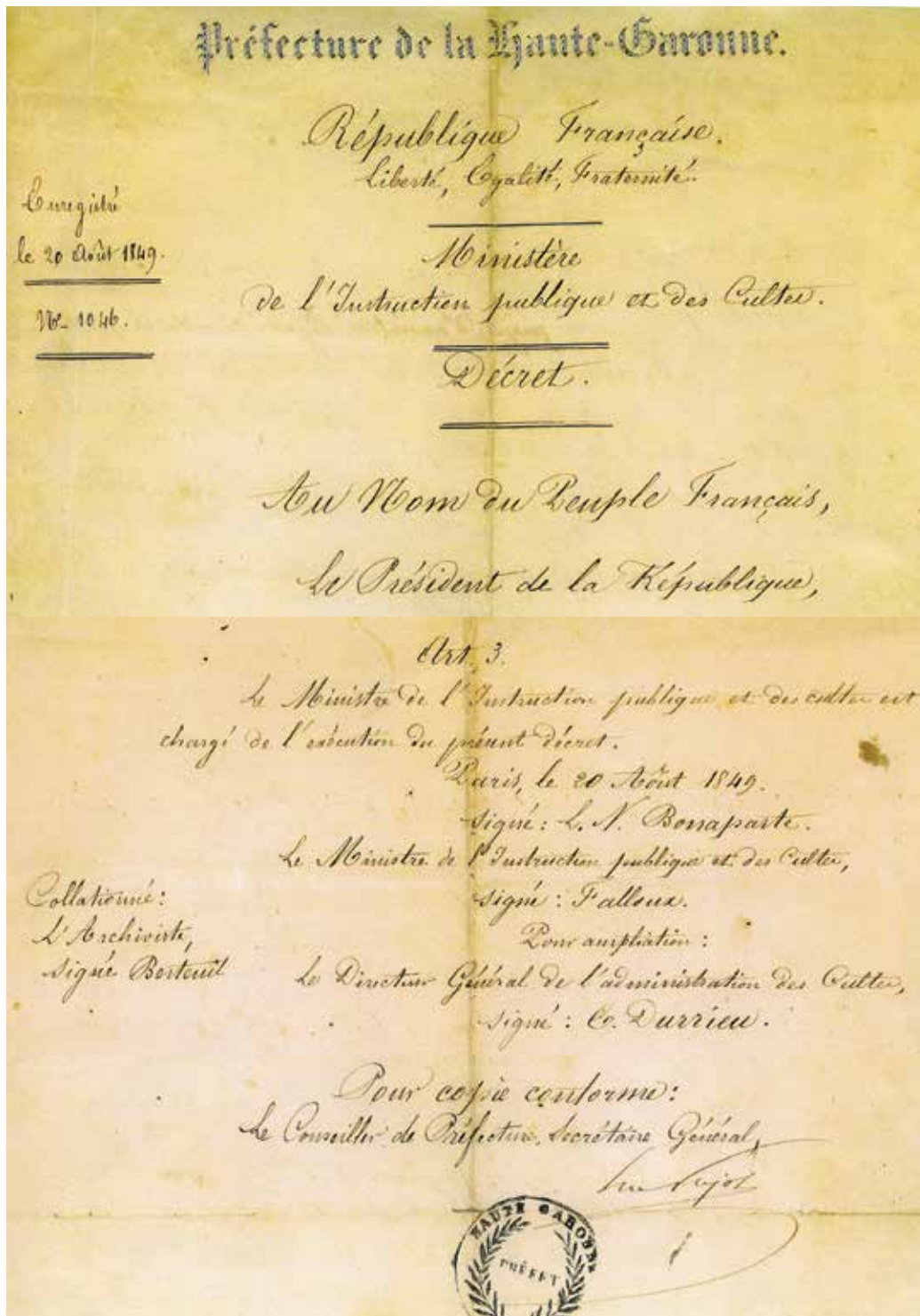
## **QUI EST PROPRIÉTAIRE DU TABLEAU ?**

Si la fabrique dispose ainsi du tableau, il faut qu'elle soit propriétaire de la chapelle dans laquelle il a été trouvé. Pour vérifier cette affirmation, une remontée dans le temps est indispensable.

Au moment de la Révolution où tous les édifices religieux en dehors des églises paroissiales devaient être détruits, la chapelle n'est pas démolie mais « *outrageusement mutilée* » selon l'expression du curé Ph. Massot. En 1797, toujours d'après le prêtre, « *un lopin de terre sur lequel sont les ruines de la ci-devant chapelle* » est vendu aux enchères publiques. « *Le dernier feu s'éteint sans enchère* », Hilaire Bosc, notable respecté, âgé de cinquante ans, « *fournisseur en boucherie* », (autre nom de boucher) l'acquiert pour le compte de la fabrique moyennant la somme de 716 francs. Par la suite, la remise en état de la chapelle, achevée dès 1806, a pu se faire grâce aux dons et au dévouement des Blagnacais.

En 1848, les fabriciens veulent la faire ériger en chapelle de secours. Pour cette

demande, ils doivent être propriétaires de ladite chapelle. Ils se tournent alors vers les héritiers d'Hilaire Bosc : Hilaire, Bernard et Pétronille Bosc veuve Rocolle. Ceux-ci, dans un acte notarié en date du 28 août 1848, font donation « d'une pièce de terre de 5 ares 32 centiares et d'une chapelle construite sur cette pièce de terre ». Mais, ayant sans doute, pris connaissance des papiers de famille, dans un autre acte daté du 15 mars 1849, ils reconnaissent que « l'immeuble précité ne leur appartient pas ; qu'il a été acheté par le Sr Bosc leur père pour le compte de la fabrique qui lui a remboursé intégralement le prix de vente depuis 1810 et qu'ainsi cet établissement en est seul propriétaire ».



Ces termes sont repris dans l'article premier d'un décret en date du 20 août 1849 signé à Paris par L.N. Bonaparte, président de la République, Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes et Durrieu, Directeur général de l'administration des Cultes.

Dans l'article 2, la chapelle dédiée à Saint Exupère « est érigée en chapelle de secours. Le culte y sera célébré sous la direction du desservant de la succursale de Blagnac et sous l'administration de la fabrique de cette église ».

D'après le décret de 1849, la fabrique est bien propriétaire de la chapelle Saint-Exupère et par conséquent des œuvres qu'elle contient. En 1885, elle peut donc revendiquer cette qualité comme l'affirme l'archevêque et soutenir sans scrupule l'attitude du curé qui a emporté le tableau au presbytère avec de bonnes raisons.

En 1905, par la loi de séparation des Églises et de l'État, les fabriques qui d'ailleurs disparaissent peu à peu à partir de cette date, sont dépouillées de leurs biens qui font l'objet d'inventaires.

## LÉONARD DE VINCI ET SA TECHNIQUE

Comment les experts peuvent attribuer le tableau de la chapelle Saint-Exupère à Léonard de Vinci ou comment M. le baron Desazars peut dire « un tableau peint dans la manière de Léonard de Vinci » ?

Certainement, grâce à la technique qu'employait en peinture cet artiste humaniste de la Renaissance. En effet, Léonard de Vinci, né en Italie le 14 avril 1452, à Vinci près de Florence, fils naturel d'un notaire et d'une paysanne, s'intéresse très tôt à la peinture et ses œuvres, peu nombreuses, une quinzaine en tout, expriment une façon de



Etude pour une vis, sorte d'hélicoptère

Le bateau dragueur

peindre bien à lui. Surtout mondialement connu en peinture pour la Joconde, ce « touche à tout », l'est aussi comme dessinateur, sculpteur, architecte, inventeur de génie (automobile, hélicoptère, machines de guerre, machines de travail etc.)

Dans ses tableaux peints sur bois, son support favori, il se distingue par des jeux d'ombre et de lumière qui déterminent la perspective et la profondeur, créant ainsi une illusion d'optique. Il emploie la méthode du « sfumato » (traduction « enfumé »)

consistant à superposer plusieurs couches de peinture à l'huile extrêmement fines pour provoquer un effet vaporeux, flou et un rendu tout en douceur. Ainsi, le visage de la Joconde paraît très doux. Il n'est pas le seul à utiliser ce procédé (par exemple Raphaël et plus tard Vermeer) mais, lui seul atteint la perfection.

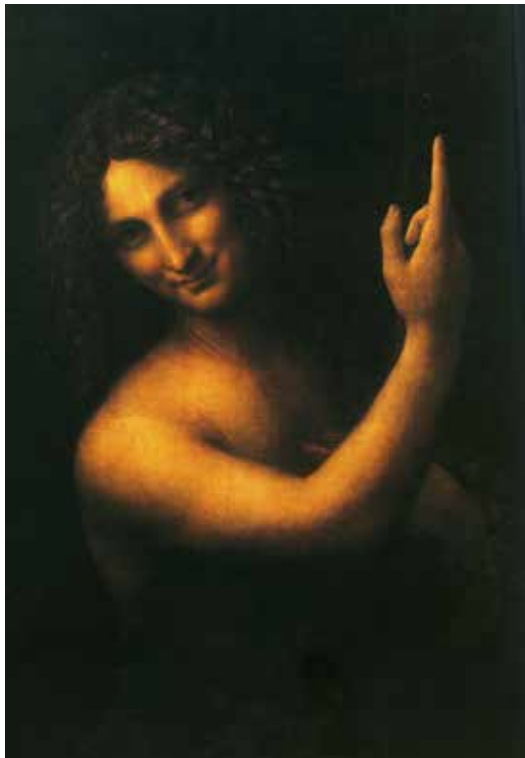
Ses Madones, ses angelots et autres ont souvent les cheveux bouclés, il affectionnait cet « ondoïement ». Les arrière-plans comme par exemple les montagnes de sa Sainte Anne ou la grotte de la Vierge aux rochers s'entourent d'une brume bleutée et témoignent du soin apporté à la parfaite reproduction de l'environnement par Léonard de Vinci. Ce « curieux de tout », aimait et respectait la nature dont il était très proche. Il aurait même été végétarien.

La Joconde illustre bien tout ce qui caractérise l'artiste. Elle fait partie de ses préférées avec la Sainte Anne, maintes fois retouchée, et le Saint Jean Baptiste car en venant en France auprès de François

*Baptême  
du Christ  
(détail)  
Galerie des Offices  
de Florence (Italie)*



*Saint  
Jean-Baptiste  
Musée du Louvre  
Paris*



*Sainte Anne  
Musée du Louvre  
Paris*



1<sup>er</sup> au château du Clos Lucé (Amboise) à l'automne 1516, il les emporte avec lui ainsi que ses précieux carnets écrits « en miroir » ou écriture spéculaire (7). Il meurt dans ce château 3 ans plus tard, le 2 mai 1519.

Aujourd'hui plus qu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour les experts, les techniques modernes pourraient apporter la preuve que l'œuvre en question est bien celle d'un gaucher puisque telle était la particularité de ce peintre.

Actuellement, il est difficile de savoir si les éléments qui font l'originalité de Léonard de Vinci sont présents dans le tableau trouvé à Blagnac et donc si ce dernier était bien l'œuvre de l'artiste, car nous ne l'avons pas sous les yeux.



*La Joconde  
Musée  
du Louvre  
Paris*

## OÙ SE TROUVE LE TABLEAU ?

En effet, le tableau, mis au presbytère en 1885 ou remis dans la chapelle en 1886 ne se trouve pas dans ces lieux. Les recherches pour connaître l'endroit où il serait déposé ont conduit à l'évêché à Toulouse.

L'archevêque a répondu à la lettre que lui a adressée Blagnac Histoire et Mémoire le 7 janvier 2024. Il indique qu'elle a retenu toute son attention. Le diocèse est bien en possession des documents de cette affaire mais, malgré des recherches approfondies, nulle trace à l'évêché du tableau qui d'ailleurs n'a fait l'objet d'aucune expertise officielle.



*Portrait de  
Léonard de Vinci  
par son élève  
et secrétaire,  
Francesco Melzi -  
Milan Pinacoteca  
Ambrosiana*

## L'ERREUR DES EXPERTS

Toute l'histoire ci-dessus découle de l'appréciation des experts qui déclarent le tableau comme une authentique œuvre de Léonard de Vinci. Mais, ils se sont peut-être trompés et le tableau serait une « copie » comme le suggère le baron Desazars et comme le qualifie sans ambiguïté Jean Exupère Bacalerie. En effet, ce prêtre blagnacais (8) écrit en 1912 dans « Histoire de saint Exupère » au début de sa description de la chapelle « Sur les murs sont appendus quelques tableaux de forme, de dimensions et de mérites divers. Parmi eux... une Vierge Mère, copie peinte dans la manière de L. de Vinci, on dit que les fruits déposés dans une coupe et sur lesquels court une mouche sont remarquables ; un enfant Jésus dormant, copie d'André Lèbre, toulousain (1629-1700) ... Ces deux derniers semblent distincts et rien ne dit que la « copie » si bien faite que les experts ont cru à un « vrai » L. de Vinci et ont communiqué leur enthousiasme à toute une population, soit de André Lèbre.

En juillet 1886, nous nous demandions si l'abbé Massot avait bien remis le tableau dont il est question en place, en 1912, il n'est pas permis d'en douter : le tableau de la Vierge à l'Enfant a bien quitté le presbytère pour retourner dans la chapelle.

Jean Exupère Bacalerie continue l'énumération des autres tableaux au nombre de neuf, huit représentant des saints et le neuvième étant un « *portrait en pied et grandeur naturelle d'une femme du peuple, Jeanne Cricq, épouse Lussan, bienfaitrice de l'église, dans le costume si pittoresque, si gracieux et si modeste porté à cette époque (1823), et dont nous avons vu disparaître les derniers spécimens* ».

Nous connaissons le sort réservé à celui-ci (9), peut-être que les autres tableaux dont celui qui nous intéresse en particulier, ont connu une « aventure » semblable et n'ont jamais été retrouvés ? Sur ce point, le mystère reste entier.

Après le déroulé de cette affaire, nous sommes un peu déçus : jamais Blagnac n'a possédé un tableau « *d'une valeur considérable* » et sa copie à l'auteur inconnu, a disparu.

Ce tableau figure sûrement, quoique non visible, sur la carte postale ancienne mise en illustration page 15 mais, aujourd'hui où se trouve-t-il ? Mystère !

## NOTES

(1) Bernard Bénézet naît à Lagrasse (Aude) le 21 janvier 1835. Il fréquente l'école des Beaux-Arts de Toulouse de 1849 à 1857. Cet artiste phare de l'art religieux français en son siècle, après un court séjour à Paris, décore, à partir de 1863, les principales églises de Toulouse : Notre-Dame du Taur, Saint-Nicolas, Saint-Sernin... ou de la région : Villemur-sur-Tarn, Saint-Paul Cap-de-Joux... et des édifices publics comme le théâtre du Capitole (plafond). Il meurt le 19 mai 1897 à son domicile, 40 avenue de Paris (actuelle avenue des États-Unis)

(2) L'affirmation de ce commerçant laisse dubitatif car La Vierge à la chaise est une peinture de Raphaël datant de 1518 et exposée à Florence. Cette confusion peut s'expliquer par le fait que les styles de Léonard de Vinci et de Raphaël présentent quelques similitudes et qu'ils peignent à la même époque

(3) Marie Louis Desazars de Montgailhard, descendant d'un Capitoul, petit-fils d'un baron d'Empire, est né le 16 mai 1837 à Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne) et décédé au château de Montgailhard dans cette localité le 8 janvier 1927. Ce magistrat au tribunal de Toulouse, cet historien et écrivain, a été membre de la Société Archéologique du Midi de la France mais aussi de l'Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse depuis 1897, majoral du Félibrige en 1903. Il écrit sous un pseudonyme. Il a été maire d'Avignonet de 1884 à 1887 et de 1892 à 1927

(4) D'après les délibérations, il n'est pas question de cette affaire dans les séances du conseil municipal

(5) Sur les fabriques voir l'article d'Alain Lauret dans la revue « Blagnac, Questions d'Histoire » numéro 31

(6) Florian-Jules-Félix Desprez officie en tant qu'évêque dans plusieurs villes et comme archevêque à Toulouse de 1859 à 1895, année de son décès à 88 ans.

(7) Certains affirment que Léonard de Vinci écrivait ainsi pour « coder » ses textes et, de cette façon, les garder secrets. D'autres pensent plus justement, d'après nous, qu'il était ambidextre avec une préférence pour la main gauche.

(8) Jean Bacalerie est né à Blagnac le 7 décembre 1847 et y est décédé le 22 mars 1926. Il avait ajouté Exupère à son patronyme en raison de sa dévotion à ce saint.

Prêtre très érudit, il a été curé de Villeneuve les Bouloc durant de nombreuses années. À sa retraite, il s'est retiré dans sa maison de famille rue de la Gondole (rue de Carrière), d'après Jean-Louis Rocolle

(9) Voir la revue n°31 de la page 8 à 16

### SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Haute-Garonne

2 V 38

Archives municipales de Blagnac

1D 25 ; Culte 18 et 21

Archives du diocèse de Toulouse

Source gallica.bnf.fr/BnF : Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France

MASSOT (Philippe) « Saint Exupère, évêque de Toulouse et Patron de Blagnac », Imprimerie catholique Saint-Cyprien, Toulouse 1887

SCHEYDER (Patrick), BOUGRAIN DUBOURG (Allain), HALLÉ (Francis) « Léonard de Vinci et la nature », Editions Ouest-France 2019

LAURENZA (Domenico), TADDEI (Mario), ZANON (Edoardo) « Les machines de Léonard de Vinci » Editions Gründ 2006

### REMERCIEMENTS

Je remercie pour les documents et renseignements fournis :

Sandrine Roussel, archiviste de Blagnac

Jack Thomas, président des Amis de Archives de la Haute-Garonne et membre de BHM

Christian Lavialle, archiviste du diocèse de Toulouse

Valérie Barbier, responsable de la Commission d'art sacré de Toulouse

Jean-Louis Rocolle, descendant des Bosc